

5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte (« Carte 42 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements. », page 154) permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, les éoliennes sont visibles sur une partie importante du territoire. Néanmoins, cette estimation des secteurs de visibilité est maximisée. En effet, la méthode de calcul de l'influence visuelle du projet ne prend pas en compte les masques du bâti ainsi que certains linéaires de haies, qui jouent pourtant le rôle de masques visuels à l'échelle de l'observateur.

Les principaux secteurs de visibilité concernent les espaces de plateaux mais lorsque la trame bocagère et les boisements sont suffisamment éloignés des points de vue. Le relief étant peu prononcé, même quelques boisements plus lointains atténuent généralement la perceptions des éoliennes. Le projet est ainsi peu visible depuis le périmètre de l'AEE. L'AER et l'AEI permettent, par contre, des visibilité plus franches, notamment en raison de la plus grande proximité avec la ZIP.

Les visibilité depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des coupes topographiques et des photomontages.

Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

Les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées** (unités paysagères des terres rouges secteurs de taillis et du Ruffécois) correspondent à des reliefs peu marqués offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures. Ces ensembles sont essentiellement localisés au sud-est de l'AEE. Les perceptions du projet sont essentiellement identifiées le long des principaux axes routiers qui les traversent. Le tracé de la D1 qui suit un axe est-ouest et celui de la N10, orienté sud-nord, permettent ces vues. Ponctuellement, les bosquets d'arbres et les linéaires bocagers viennent estomper ces visibilité.

Les **paysages de bocages**, ici représentés par l'unité paysagère des terres rouges secteurs de bocage et le bocage de Bougon-Avon, couvrent une grande partie du territoire. Dans ces paysages, le bocage et les alignements de bord de route tiennent une place encore très importante. Les haies sont réparties sur le territoire, créant des rideaux d'arbres qui cloisonnent les vues et limitent les échappées visuelles. Des visibilité restent possibles au gré des espacements dans la trame arborée, mais elles restent ponctuelles. Le projet est implanté en partie sur ces unités ce qui implique des perceptions a priori importantes pour les secteurs les plus proches, malgré la présence de la végétation.

Les **paysages de vallées** sont représentés sur ce territoire par les vallées de l'Autise et de la Sèvre



Photographie 95 : Vue en esquisse du projet éolien depuis le nord de Clussais. Dans l'unité paysagère du bocage, la végétation masque fréquemment les visibilité (Vue 13 du carnet de photomontages).

Niortaise et de leurs affluents ainsi que celle de la Basse Charente. Ces vallées souvent encaissées et associées à une végétation arborée présentent peu de relations visuelles avec le projet éolien. L'évaluation de la zone d'influence visuelle du projet met d'ailleurs en avant cette caractéristique, en indiquant en majorité une absence de visibilité depuis ces ensembles.

Les **paysages de plaines et de champs ouverts** sont représentés par les unités des plaines de Pamroux et de Lezay et celle de Niort. Ces espaces ouverts au relief peu marqué présentent potentiellement des visibilité importantes, variables selon la distance. L'étude des visibilité le long des axes routiers (voir les paragraphes 5.3.4.3, 5.3.5.4 et 5.3.6.4 suivants) permet d'apprécier l'impact du projet depuis les espaces de champs ouverts.



Photographie 96 : Depuis les paysages de plaine et champs ouverts, les vues vers le projet peuvent être assez directes (Vue 17 du carnet de photomontages).

Les **paysages de terres boisées** sont représentés par l'unité paysagère de la marche boisée en limite sud-ouest de l'AEE. Cette unité ne concerne qu'une petite partie de l'aire d'étude. Son caractère boisé contraint fortement les perceptions qui y sont peu nombreuses.

Les visibilité depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques illustrant les principales variations du relief de l'AEE.